

Conservation du CC en seconde session : oui

ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/ 2025

Note minimale permettant la compensation au sein d'une UE : 0

Modalités de contrôle des connaissances du MASTER 1 Mention LLCER Parcours Etudes italiennes

Responsable.s : M. Fabre

Codes UE = Unité d'Enseignement / EC = Elément Constitutif	Libellés UE/EC	Nombre de Crédits	Type d'évaluation CC (Contrôle continu) et/ou ET (Evaluation terminale) et/ou CP (Contrôle partiel) et pondération le cas échéant	Nature de l'épreuve de première session (écrit, oral, rapport, projet)	Période 1 (semaine calendaire)	Nature de l'épreuve de seconde session	Période 2 (semaine calendaire)
--	----------------	-------------------	---	--	--------------------------------	--	--------------------------------

1er semestre

UE 1A	Socle commun Obligatoire	6	CC	CP	ET	CC	CP	ET			
	Atelier pratique d'introduction à la recherche ITA-4109	3	100%			Participation à l'atelier + oral (20 min)			37 à 51	Ecrit (1h)	au plus tard semaine 24 (2025)
	CID (selon MCC du CID)	3									
UE 1B	Compétences en langue obligatoire	9	CC	CP	ET	CC	CP	ET	37 à 51		au plus tard semaine 24 (2025)
	Thème italien ITA-9107	2,5	50%		50%	3 devoirs à rendre		écrit (3h)		écrit (3h)	
	Version italienne pour tous ITA- 9106	2,5	50%		50%	3 devoirs à rendre		écrit (3h)		écrit (3h)	
	Cours de philologie, de latin, de LV3 ou de FLE au choix à l'ENS (selon MCC du cours choisi)	2								selon MCC du cours	
	LV2 (selon MCC du CDL)	2								selon MCC du cours	
UE 1C	Approfondissements disciplinaires	15	CC	CP	ET	CC	CP	ET	37 à 51		au plus tard semaine 24 (2025)
	Savoirs et politique ITA-9104	3			100%			écrit (3h)		oral (45 min)	
	Introduction à la littérature ancienne ITA-9116	3	100%			(recherche)				oral (45 min)	
	Littérature de la Résistance - ITAF-5117	3			100%			écrit (5h)		oral (45 min)	
	2 au choix parmi :										
	Séminaire Gramsci ITA-9111	3	100%			écrit (recherche personnelle, en autonomie)			37 à 51	oral (45 min)	au plus tard semaine 24 (2025)
	Séminaire Hors-Canon - ITA-9309	3	100%			oral (20 min) + écrit (recherche personnelle, en autonomie)			39 à 21	oral (45 min)	au plus tard semaine 24 (2025)
	Séminaire Culture et fascisme - ITA-9303	3	100%			oral (20 min) + écrit (recherche personnelle, en autonomie)			39 à 21	oral (45 min)	au plus tard semaine 24 (2025)

2ème semestre

UE 2A	Socle commun	6	CC	CP	ET	CC	CP	ET			
	Atelier pratique d'introduction à la recherche ITA-4209	3	100%			Participation à l'atelier + oral (20 min)			2 à 21	Oral (20 min)	au plus tard semaine 24 (2025)
	CID (selon MCC du CID)	3									
UE 2B	Compétences en langue	9	CC	CP	ET	CC	CP	ET			
	Thème italien pour tous ITA- 9207	2,5	50%		50%	3 devoirs à rendre		écrit (3h)	2 à 21	écrit (3h)	au plus tard semaine 24 (2025)
						3 devoirs à rendre + écrit (recherche personnelle, en autonomie)			2 à 21		au plus tard semaine 24 (2025)
	Traduction et traductologie ITA-9206	2,5	100%							écrit (3h)	
	LV2 (selon MCC du CDL)	2									
	Cours de philologie, latin, LV3 ou FLE au choix	2								selon MCC du cours	
UE 2C	Approfondissement disciplinaire	12	CC	CP	ET	CC	CP	ET			
	Cours ENS au choix (selon MCC du cours choisi)	3									
	Mémoire de recherche - ZZTD9000	9	100%			mémoire et soutenance (1h30)					Au plus tard semaine 37 (2025)
UE 2D	Expérience en milieu professionnel	3	CC	CP	ET	CC	CP	ET			
	Stage - ZZTD9001	3	100%			Rapport (autonome)					Au plus tard semaine 37 (2025)

Pour rappel - Conformément au Règlement des études de l'ENS de Lyon (Section V-Article 15-Les modalités de compensation des unités d'enseignement), pour les Étudiants inscrits administrativement à l'ENS de Lyon, aucune compensation n'est possible entre les unités d'enseignement, ni entre les semestres.

La note de 2de session remplace toujours à la fois la note de CP et la note d'ET obtenues en première session, et parfois la note de CC (en fonction du choix fait plus haut).
 Pour l'évaluation des stages de SEE et mémoires de recherche de LSH, la seconde session éventuelle n'est ouverte qu'aux étudiants ne s'étant pas présentés à la première session.
 Pour les cours relevant à titre principal d'une autre formation, ou opérés par un établissement co-accrédité, renvoyer aux MCC de ladite formation ou dudit établissement.